Résolution sur Zimbabwe

2007/2545(RSP) - 26/04/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution commune adoptée en Plénière par le Parlement européen, ce dernier à fermement condamné le régime dictatorial de M. Mugabe qui opprime impitoyablement la population zimbabwéenne, les partis d'opposition et les groupes de la société civile dans ce pays.

Se félicitant des conclusions du Conseil du 23 avril 2007 (voir résumé des conclusions du Conseil du 23/04 /2007) faisant part de la profonde préoccupation de l'UE devant la détérioration rapide de la situation au Zimbabwe et l'ampleur des violations des droits de l'homme, le Parlement européen a appelé le gouvernement zimbabwéen à respecter la charte africaine des droits de l'homme et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le plein respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Le Parlement déplore qu'en dépit de la situation régnant dans le pays depuis 27 ans, Mugabe ait de nouveau été investi par le comité central de son parti et ait été désigné comme candidat à la présidence en 2008 au prix d'une campagne d'intimidation sans merci.

Il invite à nouveau M. Mugabe à respecter la promesse qu'il avait faite d'abandonner le pouvoir à bref délai afin de revivifier la société, la politique et l'économie zimbabwéennes.

Parallèlement, le Parlement condamne énergiquement la dispersion violente du rassemblement de prière de la "Save Zimbabwe Campaign" ainsi que les attaques contre des dirigeants de l'opposition et les arrestations ultérieures. Il proteste contre les nouvelles arrestations dont ont fait l'objet de nombreux militants de l'opposition et juge inacceptable l'agression dont a été victime Nelson Chamisa alors qu'il se rendait à l'aéroport d'Harare, où il devait prendre un avion pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Le Parlement invite le gouvernement du Zimbabwe à engager immédiatement un processus propre à résoudre la crise du pays en convenant d'une feuille de route crédible pour l'adoption d'une Constitution démocratique. Dans la foulée, il demande que soit réformée la Constitution de ce pays et propose son aide pour la tenue de tout processus électoral libre.

Le Parlement invite le Conseil à veiller à ce que tous les États membres appliquent rigoureusement les mesures restrictives en vigueur, y compris l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager. Il demande, par conséquent, au Conseil de veiller à ce qu'aucune des personnes faisant l'objet d'une interdiction ne soit invitée à se rendre ou à assister au sommet UE–Afrique qui doit se dérouler à Lisbonne en décembre 2007. Il invite en outre le Conseil à étendre le champ d'application des mesures restrictives ciblées ainsi que la liste des personnes visées, de façon à englober davantage la structure de pouvoir de Mugabe, y compris des ministres du gouvernement, des députés et gouverneurs, des militaires, des membres des services de renseignements (CIO) et de la police.

Le Parlement fait observer que l'Union constitue le plus important donateur en faveur du Zimbabwe avec un financement s'élevant à un total de 193 Mios EUR en 2006. Mais pour le Parlement cette aide est largement manipulée par le régime de Mugabe (en particulier l'aide alimentaire) et il faut donc tout mettre en œuvre pour que l'aide aboutisse aux personnes auxquelles elle est destinée.

Il demande au Royaume-Uni, qui assume en avril 2007 la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, d'inscrire le Zimbabwe à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et escompte que l'Afrique du Sud jouera un rôle constructif en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

Enfin, il se félicite de l'initiative de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE d'envoyer une délégation paritaire au Zimbabwe pour étudier la situation sur place. Il demande au gouvernement du Zimbabwe d'accorder l'accès à son territoire pour tous les membres de cette délégation et de lui permettre d’entrer en contact avec la société civile.